

PAR MONTS ET RIVIÈRE

Avril 2012, volume 15, no 4



REVUE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE LIEUX
SAINT-CÉSAIRE, ANGE-GARDIEN, SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD, ROUGEMONT

Sommaire

- 4** Une coopérative d'électricité présente dans les Quatre Lieux et la région depuis 1944
Par : Gilles Bachand
- 11** Qui étaient les frères Fraser commandants des blockhaus de la rivière Yamaska?
Par : Gilles Bachand
- 12** L'affaire Joseph Ruel d'Ange-Gardien (2)
Par : Pierrette Brière

Chroniques

Coordonnées de la Société	2
Mot du président	3
Heures d'ouverture	17
Activités de la SHGQL	17
Nouveautés à la bibliothèque	18
Nouvelles publications	18
Nos activités en image	19
Nos commanditaires	19



L'inauguration officielle du local le 18 mars 2012

Gilles Bachand, président
Dean Thomson, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford
Marie Bouillé, députée d'Iberville
Sylvie Adam, Fédération québécoise des sociétés de généalogie
Odette Ménard, maire d'Ange-Gardien
Jacques Auger, maire suppléant de Saint-Césaire



La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux a été fondée en 1980. C'est un organisme à but non lucratif, qui a pour mandat de faire connaître et valoriser par des écrits et des conférences, l'histoire et le patrimoine des municipalités suivantes : Saint-Césaire, Saint-Paul-d'Abbotsford, l'Ange-Gardien et Rougemont. Elle conserve des archives historiques et favorise aussi l'entraide mutuelle des membres et la recherche généalogique.

32 ans de présence dans les Quatre Lieux

La Société est membre de :

[La Fédération des sociétés d'histoire du Québec](#)

[La Fédération québécoise des sociétés de généalogie](#)

COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

Adresse postale : 1291, rang Double Rougemont (Québec) J0L 1M0 Tél. 450-469-2409	Adresse du local : Édifice de la Caisse Populaire 1, rue Codaire Saint-Paul-d'Abbotsford Tél. 450-948-0778	Site Internet : www.quatrelieux.qc.ca Courriels : lucettelevesque@sympatico.ca shgql@videoton.ca
---	---	--

Cotisation pour devenir membre : La cotisation couvre la période de janvier à décembre de chaque année. 30,00\$ membre régulier. 40,00\$ pour le couple.	Horaire du local : Mercredi : 13 h à 16 h 00 Samedi : 9 h à 12 h (3 ^{ième} samedi du mois) Semaine : sur rendez-vous. Période estivale : sur rendez-vous.
--	---

La revue *Par Monts et Rivière*, est publiée neuf fois par année.

La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Toute correspondance concernant cette revue doit être adressée au rédacteur en chef :

Gilles Bachand tél. : 450-379-5016.

La direction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes. Toute reproduction, même partielle des articles et des photos parues dans *Par Monts et Rivière* est interdite sans l'autorisation de l'auteur et du directeur de la revue. Les numéros déjà publiés sont en vente au prix de 2,00\$ chacun.

Dépôt légal : 2012

Bibliothèque et archives nationales du Québec ISSN : 1495-7582

Bibliothèque et archives nationales du Canada

Tirage : 200 exemplaires par mois

© Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux

Un peuple sans histoire est un peuple sans avenir



Bonjour vous tous.

C'est sous la présence d'honneur de Marie Bouillé députée au provincial, que nous avons inauguré notre nouveau local. Nous avons aussi le plaisir de recevoir les maires de Saint-Césaire, Ange-Gardien et Saint-Paul-d'Abbotsford. Mme Sylvie Adam représentait la Fédération québécoise des sociétés de généalogie. Plusieurs organismes des Quatre Lieux étaient représentés par leur président(e) ainsi que des sociétés d'histoire de la Montérégie et des représentants de nos commanditaires et bien entendu plusieurs de nos membres, nous étions environ 70 personnes.

Les discours de circonstance des dignitaires ont justement rappelé que tout organisme culturel comme le nôtre, se doit d'aller de l'avant et de toujours rechercher à offrir à ses membres et à la collectivité des services adéquats.

Le conseil d'administration est très heureux d'inaugurer son nouveau local. C'est grâce à vous, membres et bénévoles ainsi qu'à nos commanditaires depuis des années que nous pouvons nous offrir un hébergement moderne. Un lieu de MÉMOIRE, qui procure aux membres et à toute la collectivité des Quatre Lieux et de la région un endroit où on trouve des archives biens classées et des bibliothèques thématiques appropriées à nos mandats qui sont l'histoire, la généalogie, et la préservation du patrimoine des Quatre Lieux.

Un très gros merci aux membres du C.A. pour cette belle journée ainsi qu'aux bénévoles suivantes : Alice Granger, Jocelyne Mercure, Nicole Désautels et Lucille Ricard.

Nous tenons aussi à remercier les commanditaires de cet événement et nous espérons que vous allez les encourager, car ils fabriquent des produits délicieux :

Cidrerie Michel Jodoin, Domaine Leduc-Piedmonte, Les Artisans du Terroir, Industries Lassonde Inc., Vignoble et Cidrerie Coteau St-Paul.

Si ce n'est pas déjà fait, venez découvrir notre beau lieu de rencontre et tous nos trésors!

Gilles Bachand

Conseil d'administration 2012

Président et archiviste : Gilles Bachand

Vice-président : Jean-Pierre Benoit

Secrétaire-trésorière : Lucette Lévesque

Administrateurs (trices) : Diane Gaucher, Lucien Riendeau, Jeanne Granger-Viens, Michel St-Louis et Madeleine Phaneuf, Cécile Choinière



Une coopérative d'électricité présente dans les Quatre Lieux et la région depuis 1944



Le 14 avril 1944, le gouvernement libéral d'Adélard Godbout fait adopter une loi établissant la *Commission hydroélectrique de Québec*. Cette loi permet l'expropriation de «tous les biens meubles et immeubles servant la production, à la transmission et à la distribution du gaz et de l'électricité...». Les compagnies visées par cette loi sont : la Montreal Light, Heat and Power Consolidated et toutes ses filiales, la Montreal Island Power Company et la Beauharnois Light, Heat & Power Company. La nouvelle société d'État, Hydro-Québec, devient propriétaire d'un réseau de gaz et de quatre centrales hydroélectriques : les centrales de Chambly, des Cèdres, de Rivière-des-Prairies et de Beauharnois. Cependant comme nous le constatons, la Southern Canada Power (compagnie couvrant les Cantons de l'Est et la Montérégie) n'est pas du nombre des compagnies. Elle continue donc à fournir de l'électricité surtout dans les villes et les villages de la région et elle est très résistante à donner du service dans les campagnes, jugeant cela peut rentable pour elle.¹

C'est à partir de ce constat régional et de l'arrivée d'une nouvelle loi concernant l'électrification rurale, que les choses vont changer dans les campagnes de la province de Québec. En effet le 24 mai 1945, le premier ministre Maurice Duplessis fait adopter la *Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise des coopératives d'électricité*. Ceci dans la perspective de laisser aux communautés rurales le soin d'électrifier les régions qui sont les moins densément peuplées, c'est-à-dire les rangs et les chemins ruraux. On verra par la suite quarante-six coopératives s'établir au Québec, pour le bienfait surtout des cultivateurs.²

L'origine de la Coopérative remonte à une réunion tenue le soir du 24 septembre 1944 dans l'entrepôt à pommes de M. Calixte Bienvenue dans le rang du Cordon à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville. Une quarantaine de cultivateurs écoutent le plaidoyer de Guy Daigneault apôtre du mouvement coopératif, il

¹ Cette compagnie sera nationalisée comme beaucoup d'autres en 1962-1963 seulement.

² En 1963, 45 coopératives vont accepter l'offre d'achat d'Hydro-Québec. Une seule refuse la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville.

occupe un poste à l'Office de l'Électrification Rurale. Il résulte de cette rencontre que : «la coopération est le meilleur moyen pour bénéficier de l'électricité à un taux raisonnable à cause de la distance séparant les propriétés et le taux élevé exigé par la compagnie Southern Canada Power pour la construction d'une ligne et la fourniture du courant.»

La première assemblée officielle de la *Société Coopérative Agricole de distribution d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville* a lieu le 9 novembre 1944. Calixte Bienvenue est élu président, Jean-Bernard Théberge, vice-président et Guy Daigneault, secrétaire. L'électricité est donc achetée de la *Southern Canada Power* et distribuée dans les rangs environnant Saint-Jean-Baptiste. Une des premières décisions de la Coopérative est de ne pas augmenter le réseau tant que les travaux de lignes électriques ne seront pas terminés dans les rangs des Trente, des Soixante, du Cordon, de la Montagne et des Dix Terres.

Le conseil d'administration décide le 20 novembre 1944 que la part sociale est de 100.00\$ et si le sociétaire paie comptant, il a droit à une remise de 5.00\$. Environ 300 personnes sont présentes lors de la première assemblée générale de la Coopérative le 12 décembre 1945 à la salle paroissiale de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville. L'assemblée décide qu'il y aura 11 directeurs : 5 de Saint-Jean-Baptiste, 2 pour Sainte-Angèle, 2 pour Saint-Damase, 1 pour Rougemont et 1 pour Marieville. Une autre décision importante est prise le 22 décembre 1945. Dorénavant la Coopérative aura pour barème qu'il faut au moins 5 branchements au mille pour la construction d'une ligne électrique dans un rang. Il est aussi décidé que la Coopérative va s'occuper du «filage» dans les maisons et le taux horaire chargé au propriétaire sera de 0.70¢ l'heure.



Un certificat montrant une part sociale en 1946

Devant l'expansion de la Coopérative qui de plus en plus agrandit son territoire, les directeurs vont le 22 septembre 1945 changer de nom pour une appellation plus représentative de la réalité. La *Société Coopérative Agricole...* devient : la *Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville*.

En octobre 1945, les salaires des employés sont les suivants : M. Alfred Gemme reçoit 0.55¢ l'heure, MM Gabriel Benoit et Martial Bienvenue 0.45¢ l'heure, et MM Jean-Louis Bédard et Étienne Tétrault 0.40¢ l'heure. Le contremaître Armand Malo reçoit 1.00\$ de l'heure, car il fournit l'outillage pour lui et son groupe. Il reçoit en plus une prime de 1.00\$ par jour pour les dépenses de son camion.

En décembre 1945, les coopératives d'électricité de Mont Saint-Grégoire et celle de Sainte-Brigide fusionnent avec celle de Saint-Jean-Baptiste augmentant ainsi le territoire rural sous la responsabilité de la Coopérative.



Martial Bienvenue et le camion de la Coopérative

Au cours des années suivantes la Coopérative va prendre encore de l'expansion soit en procédant elle-même à des travaux de branchements ou tout simplement en achetant des lignes privées appartenant à des particuliers. L'électrification se poursuit et en 1945 c'est au tour de deux autres rangs : celui de la Rivière des Hurons et le rang des Étangs. Puis ce sont les rangs suivants dans notre région : Branche du Rapide, rang du Vide, rang de la Branche du Pin Rouge, rang Saint-François, rang de la Côte Double, le rang D'Argenteuil, le rang Saint-Louis et le rang Corbin. En 1948 ce sont les gens de certains rangs de Sainte-Madeleine, Saint-Charles et Saint-Hilaire qui reçoivent le courant électrique puis c'est aussi le Quatrième rang de Saint-Charles. Comme on le constate ici, il y avait encore des gens à la campagne qui n'avaient pas l'électricité en 1948 dans notre région.



Bénédictio d'un des postes du réseau électrique

Le territoire sous la responsabilité de la Coopérative, va ainsi continuellement s'agrandir aux cours des années. L'Hydro-Québec offre le service au cœur des municipalités et la Coopérative est présente en périphérie de chacune d'elles. Voici la liste des municipalités desservies par la Coopérative :

• Marievalle	• Sainte-Angèle-de-Monnoir
• Mont-Saint-Grégoire	• Sainte-Brigide-d'Iberville
• Mont-Saint-Hilaire	• Sainte-Madeleine
• Rougemont	• Sainte-Sabine
• Saint-Alexandre-d'Iberville	• Saint-Jean-Baptiste
• Saint-Charles-sur-Richelieu	• Saint-Mathias-sur-Richelieu
• Saint-Damase	• Saint-Pie

Voici quelques faits divers, événements, etc. de 1950 à 2000, tirés des procès verbaux de la Coopérative³ et du site Web de la Coopérative.

14 octobre 1950

La Coopérative demande à l'*Office de l'Électrification Rurale* de lui suggérer un taux applicable pour de grosses consommations telles que les réfrigérateurs à pommes ou autres industries.

30 octobre 1954

Décès accidentel de M. Armand Robert durant son travail comme employé de ligne.

21 septembre 1957

Attendu que le lecteur de compteur fournit son véhicule pour faire la lecture, un montant de 0.15¢ du mille lui est payé.

23 avril 1963

Les membres en assemblée générale, face au phénomène de la nationalisation et du rachat des coopératives par Hydro-Québec, sur une proposition de M. Paul Guilmette, secondé par M. J.H. Lussier et résolue unanimement, affirment que leur coopérative n'est pas à vendre. Cette résolution est reconduite en 1964.

19 octobre 1966

M. Donat Ducharme propose que les employés ayant 10 ans ou plus de services aient 2 semaines de vacances. Il n'y a pas de secondé.

14 juin 1967

La Coopérative ajuste son tarif domestique sur celui d'Hydro-Québec.

9 septembre 1976

Il est accordé 3 semaines de congé aux employés ayant 20 ans et plus d'ancienneté.

12 avril 1977

La Coopérative va appliquer les mêmes tarifs exigés par Hydro-Québec dans la région de Richelieu.

³ Ces renseignements viennent du livre suivant : Corporation du bicentenaire *Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville 1797-1997*, Sherbrooke, Éditions Louis Bilodeau, 1997, 416 pages.

11 avril 1978

Re-confirmer le désir des membres de ne pas vendre la Coopérative à Hydro-Québec.

31 décembre 1979

Décès accidentel pendant l'exercice de ses fonctions, du monteur de ligne M. Camil Ouellet.

8 janvier 1980

Les porcheries et les poulaillers seront facturés au tarif commercial s'il y a un compteur spécifique à ces entreprises.

15 avril 1982

En assemblée générale, les membres modifient le règlement tarifaire en vigueur pour que les exploitations agricoles «familiales» soient facturées au tarif «domestique» plutôt qu'au tarif «commercial».

21 décembre 1982

Décision de ne plus vendre d'accessoires électriques à cause du manque de rentabilité. Fini les hottes de cuisinières ainsi que les lampes chauffantes pour les porcs (verre dur et verre mou). Seuls les réservoirs à eau chaude et le matériel pour le filage des maisons ont été conservés pour la vente et l'installation au comptoir.

12 avril 1984

L'assemblée générale se tient cette année-là à Saint-Pie. Débute alors la tendance encore d'actualité de nos jours, soit de tenir l'assemblée générale annuelle dans une localité différente à chaque année.

12 mai 1987

Compte tenu du piètre rendement de la section «Filerie», celle-ci cesse ses opérations. Il n'y a donc plus d'électriciens à l'emploi de la Coopérative.

1^{er} mars 1988

La Coopérative n'est plus l'entreprise à caractère quasi familial qu'elle a été depuis sa fondation. Les employés adhèrent au syndicat de la Fraternité Provinciale des Ouvriers en Électricité, local 1676 et affilié à la F.T.Q.

11 octobre 1988

Signature de la première convention collective de travail entre la Coopérative et ses employés syndiqués.

17 janvier 1989

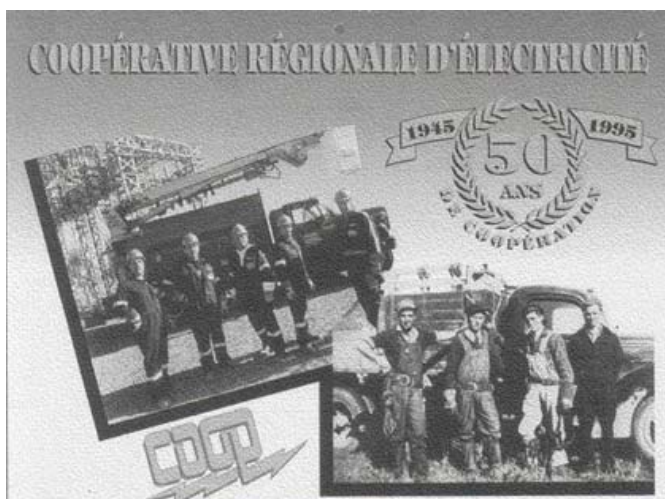
Retraite de M. Gabriel Benoit après 42 ans au service de la Coopérative.

10 avril 1990

Adhésion de la Coopérative à un nouveau regroupement de réseaux électriques municipaux. Le regroupement porte le nom de : AREQ, Association des Redistributeurs d'Électricité du Québec et comprend les 9 réseaux municipaux (Alma, Amos, Baie-Comeau, Coaticook, Joliette, Jonquière, Magog, Sherbrooke, Westmount) en plus de la Coopérative.

19 mars 1991

Les administrateurs, constatant que la réserve est suffisamment bien garnie, décident de créer une catégorie de parts autre que les parts sociales que possèdent déjà les membres. Ils créent donc des parts privilégiées qui pourront être émises aux membres par l'entremise des trop-perçus annuels.



11 avril 1995

Assemblée générale. Une invitation a été lancée à tous ceux qui ont œuvré au sein de la Coopérative, soit comme administrateur, monteur de ligne, électricien ou personnel administratif. Après une réception et une visite des locaux, une plaque commémorative est remise à chacun durant l'assemblée. Est également offert gracieusement un stylo du 50^e ainsi qu'une «pin» du logo de la Coopérative. De beaux souvenirs ont été évoqués et quelques larmes ont été versées. Coïncidences? Les états financiers de cette année-là montrent des résultats record. De ces trop-perçus de 896 849\$, une somme de 250 000\$ sera retournée directement aux membres en crédit sur leur facture d'électricité. 600 000\$ leur est remis sous forme de parts privilégiées. En plus, le conseil décide de racheter les parts privilégiées «B» émises aux membres en 1990 et 1991. Ceci représente un autre crédit sur les factures pour un montant additionnel de 300 000\$.

Le fameux verglas de 1998

Lors de la parution du volume du bicentenaire de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville en 1997, dans lequel nous souhaitions une continuité de la Coopérative sous un ciel sans nuage, celui-ci nous est tombé sur la tête.

Début janvier 1998, la pire tempête de verglas s'abat sur le Québec, principalement en Montérégie. On parle alors du triangle noir formé des villes de Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu et Granby. Où se trouve le réseau de la Coopérative? Exactement au milieu du triangle. Pendant un mois, des équipes provenant des autres réseaux municipaux et des entrepreneurs privés sont venus prêter main forte aux cinq monteurs de ligne de la Coop. Il y eut aussi des gens du Nouveau-Brunswick avec leur accent savoureux qui sont venus «hâler du wire» pour remettre notre réseau sur pied. Tout ce monde nous a aidés sans avoir la garantie d'être remboursé. C'est cela avoir du cœur. Dès la deuxième semaine, une mission d'Hydro-Québec a été formée spécialement pour remonter la Coop. De concert avec eux, nous avons replanté les 1800 poteaux brisés, réinstallé les centaines de transformateurs tombés et remis en place ou remplacé les centaines de kilomètres de fils.

Un mois de peine et de misère. Un mois sans se décourager. Un mois durant lequel tout le personnel autant les monteurs que les p'tites filles (les perles) de la Coop ont démontré qu'ils avaient le sigle de la Coop gravé dans le cœur. Ça y est. Le courant est revenu partout et en même temps qu'Hydro-Québec. On en est très fiers. Les dirigeants de la Coopérative ont toujours eu comme objectif de démontrer à leurs membres qu'ils sont aussi importants que les abonnés d'Hydro-Québec et qu'ils méritent un traitement égal sinon supérieur.

«Bravo à tous ceux et celles qui ont permis cet accomplissement».

Dès la première semaine, il était évident que nous ne pourrions faire face à la musique tout seul. Même avec l'appui des autres réseaux, la tâche était trop lourde. C'est donc avec l'appui du député du comté, M. Jean-Pierre Charbonneau et du ministre des ressources naturelles, M. Guy Chevrette, qu'il a été décidé de demander l'aide d'Hydro-Québec.

Facture finale : 8,4 millions de dollars. Impossible pour la Coopérative de payer une telle somme.

5 millions sont prêtés par Desjardins avec une garantie du gouvernement. Hydro-Québec met sa facture sur la glace en attendant la suite des événements. Les petits entrepreneurs et les réseaux municipaux sont donc remboursés. Hydro, NON. On travaille avec une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes. Si les gouvernements ne nous aident pas, c'est la faillite. Deux ans s'écoulent et finalement, les deux paliers de gouvernement s'entendent pour éponger les dettes du verglas. La dernière coopérative d'électricité du Québec, la seule parmi la cinquantaine existante dans les années cinquante est sauvée.

Avec un réseau rajeuni et une situation financière sans dette de verglas, nous pouvons donc commencer un nouveau siècle avec optimisme. Aujourd'hui, la Coopérative se modernise. La flotte de camions est des plus moderne. L'outillage est adéquat. L'informatique s'est adaptée aux exigences de la clientèle en matière de paiement. Nos postes de distribution seront bientôt reliés par la fibre optique.

La Coopérative, souvent comparée au village gaulois d'Astérix, est aussi composée d'irréductibles qui n'ont peur que d'une chose :

QUE LE CIEL LEUR TOMBE SUR LA TÊTE»⁴



Un camion de la Coopérative aujourd'hui

Gilles Bachand

⁴ Texte tiré du site Web de la Coopérative. Je pense que c'est encore M. René Montambeault secrétaire-trésorier qui en est l'auteur. Il avait écrit l'historique de la Coopérative dans le livre du bicentenaire de la paroisse en 1997.

Qui étaient les frères Fraser commandants des blockhaus de la rivière Yamaska?



Un Loyal Ranger

Le premier groupe important de réfugiés, composé d'environ 200 personnes, arrive à Montréal en mai 1776. Il est conduit par sir John Johnson, à qui Carleton accorde la permission de former un régiment de Loyalistes « afin de fournir à ces gens les moyens de se défendre ». Nommé The King's Royal Regiment of New York, il servira à la frontière canadienne. Au début de 1777, les frères Jessup arrivent d'Albany avec plusieurs réfugiés et forment le King's Royal Americans. Regroupant d'autres réfugiés, le Quenn's Loyal Rangers est créé à la même époque. En outre, le premier bataillon des Royal Highland Emigrants se recrute également parmi les loyalistes. Ces nouvelles troupes sont pour la plupart postées dans la région montréalaise.

À la fin de la guerre, les hommes du King's Royal Regiment of New York et les Loyal Rangers vont s'établir dans l'est de l'Ontario avec leurs familles.

C'est en janvier 1778, que l'on découvre pour la première fois dans la correspondance de Haldimand, la présence des frères Thomas et William Fraser. Ces deux loyalistes auront un rôle important dans l'organisation de patrouilles de découvertes et d'expéditions dans les colonies américaines. De 1778 à 1784, ils deviendront à tour de rôle commandant des blockhaus de la rivière Yamaska. Thomas est né en 1749 à Strath Errick, en Écosse il était le fils de William Fraser. Son frère aîné William est aussi né en Écosse à Strath Errick, Inverness-shire en 1746. Selon Catherine J. Shepard tiré de la biographie de Thomas Fraser:

- *« La famille Fraser immigra vers 1767 et en 1770, elle habitait le comté de Tryon dans la colonie de New York, où elle était locataire de Sir William Johnson. Lorsque la révolution américaine éclata, Thomas Fraser exploitait la ferme où sa famille avait d'abord vécu comme locataire, son père et son frère aîné William s'étant établis dans une ferme plus grande. En mai 1777, les deux frères s'enfuirent vers Québec en compagnie d'un groupe d'hommes, mais ils furent capturés par des rebelles. Emprisonnés à Albany, les Fraser et leurs compagnons s'évadèrent au mois d'août et se joignirent à l'armée du major général John Burgoyne au fort Edward (Fort Edward). Nommés lieutenants, Thomas et William servirent jusqu'à la reddition des Britanniques à Saratoga (Schuylerville), le mois suivant. On leur permit plus tard de partir pour Québec. En 1777, Thomas et William prirent le commandement des casemates des loyalistes sur la rivière Yamaska. Ils étaient responsables des patrouilles de reconnaissance envoyées dans les colonies américaines et participaient parfois à ces expéditions. Alors qu'ils servaient encore à la rivière Yamaska, les Fraser furent détachés en 1781 auprès des Loyal Rangers, commandés par Edward Jessup. En juin 1782, Thomas devint capitaine dans cette unité. »*

Ajoutons à ce que Mme Shepard vient de dire, que William devint capitaine en décembre 1780. Dans la correspondance de Haldimand, c'est William que nous retrouvons le plus souvent comme interlocuteur de l'état major anglais. Dès le 26 août 1778, de l'Île aux Noix, il signale au général Haldimand qu'il a recruté des loyalistes pour former une compagnie de loyalistes (Loyal Rangers). Il indique qu'il a 4 sergents et 50 hommes *« four sergeants and fifty Rank and file who are all very fit for the duty of Rangers. »* Mais dans la liste qui est avec la lettre, nous ne retrouvons que 43 hommes en tout. Il demande des ordres au général, des vêtements et aussi des fusils pour ses hommes. Elle est datée du 26 août 1778.

Gilles Bachand



NOTES HISTORIQUES

L'affaire Joseph Ruel d'Ange-Gardien (2)

Verdict

Le 18 mai 1868, la foule remplit la salle d'audience du palais de justice de Saint-Hyacinthe. Tous sont impatients d'entendre de la bouche du jury une sentence terrible ou le verdict d'acquiescement de Joseph Ruel, cet homme rendu célèbre par la grave accusation qui a occupé les assises depuis plusieurs jours.

Le prisonnier est amené à la barre. Les jurés font leur entrée et l'un d'entre eux répond à la question du greffier : «Oui nous sommes tous d'accord à le trouver coupable».

Nouveau procès?

La Défense demande deux jours pour préparer une motion réclamant un nouveau procès; la Cour ne lui accorde qu'une journée. Pâle et abattu, le prisonnier est reconduit en prison.

Le lendemain, Ruel fait son entrée dans une salle encombrée; sa démarche est assez ferme mais sa figure est pâle et très sombre; il s'assied en arrivant. Son procureur évoque un nouveau fait : la strychnine est contenue de façon inégale dans le médicament calomel prescrit au défunt par le docteur Thériault. Ces détails pouvant expliquer la mort de Boulet et innocenter Ruel, on demande un nouveau procès. Le prisonnier se cachant la figure dans ses mains laisse tomber quelques larmes.

Toutefois, selon le juge, le fait n'est pas nouveau puisque évoqué au cours du procès, «La motion est en conséquence rejetée».

Sentence

Le greffier demande à l'accusé s'il a quelque chose à dire pour éviter la sentence de mort. Ruel réaffirme son innocence; il tente de rappeler certains faits à sa défense mais le juge l'interrompt, alléguant que ses paroles pourraient être interprétées contre lui.

Son Honneur le juge déclare alors : « ... La sentence que la loi porte contre vous Joseph Ruel est que vous soyez maintenant reconduit en prison et de là au lieu de l'exécution mercredi le premier jour de juillet prochain, et que vous soyez alors pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive. Que Dieu ait pitié de votre âme».

Resté ferme durant le prononcé de la sentence, Ruel faiblit et on doit le soutenir pendant qu'on le ramène à sa cellule.

Demande de commutation de peine



Joseph-Alexandre Crevier

Maître Mercier et ses collaborateurs multiplient les démarches pour sauver la vie de Ruel. Le ministre de la justice d'Ottawa a eu vent de l'affaire et, le 9 juin 1868, réclame au Juge Sicotte le rapport qui aurait déjà dû être transmis au gouvernement. Ce dernier répond à la demande trois jours plus tard en expliquant qu'il comptait sur le greffier pour acheminer les documents puisqu'il siège à Saint-Jean depuis la fin de ce procès. Dès le lendemain, il confirme par télégramme que le rapport a été posté; le dossier contient la preuve, la motion pour un nouveau procès et l'affidavit assermenté du docteur Joseph-Alexandre Crevier stipulant que la strychnine, contenue inégalement dans le calomel administré sous ordonnance, explique la présence du toxique dans les viscères du défunt et a causé sa mort.¹

Entre temps, Honoré Mercier achemine, au nom du condamné, une requête à son Excellence Charles Stanley, Vicomte Monk, Baron de Ballytrammon et Gouverneur général de la Puissance du Canada dont le texte de huit pages se termine comme suit : «Que votre requérant supplie qu'il plaise à Votre Excellence d'exercer en sa faveur la Clémence Royal qu'il sollicite respectueusement».

Des pétitions circulent dans la région réclamant que la sentence soit commuée. On peut y lire que Joseph Ruel «...avait toujours joui d'une bonne réputation et passé pour un honnête homme...est père de deux enfants en bas âge et appartient à une bonne et honnête famille...».

La pétition des habitants d'Ange-Gardien compte 156 signataires ou requérants ayant apposé leurs croix ; prêtre, marguilliers, bedeau, maire, conseillers, commissaires d'école, instituteur, marchand, menuisier, maçon, hôteliers, forgeron, huissier et autres citoyens tentent désespérément d'obtenir grâce pour Joseph Ruel.

Il en est de même à Saint-Hyacinthe et dans les environs où une autre pétition en faveur de Joseph Ruel porte 107 signatures; celles des maires de Saint-Hyacinthe, Saint-Denis, Saint-Judes, Saint-Barnabé et Saint-Damase succèdent à celles du préfet du comté, des professionnels, notables et autres sympathisants. L'action est à son comble et on garde l'espoir.

Malheureusement, la décision du lundi 22 juin 1868 sonne définitivement l'arrêt de mort pour celui qui était déjà condamné. Son Excellence le Gouverneur général en conseil écrit «...the law should be allowed to take its course». Il ordonne que la sentence de mort soit exécutée.

Exécution

Le jeudi, 1^{er} juillet 1868, le gibet est prêt à Saint-Hyacinthe. Le condamné a passé la nuit en compagnie de monseigneur Charles Larocque et autres prêtres. À 4 h 30, Ruel communique en viatique puis récite les prières suggérées. Durant les prières des agonisants, il reste à genoux, pleurant à chaudes larmes. Résigné, il prend la peine de remercier les officiers Taché et Choquette d'avoir facilité son séjour en prison.

À 9 h 45, le shérif Taché, le docteur Turcot et plusieurs membres de la presse montent à la cellule. On passe les menottes au prisonnier qui ne croit pas nécessaire qu'on lui bande les yeux. Pendant le trajet de sa cellule à la plate-forme, on récite le *Miserere mei Deus*. Ruel gravit l'escalier de vingt-trois marches conduisant au sommet de l'échafaud sans montrer de faiblesse, accompagné du shérif, du médecin et de trois prêtres.

1. Voir l'article de Gilles Bachand intitulé : «Joseph-Alexandre Crevier savant, médecin, naturaliste et fondateur du «Lycée» de Saint-Césaire en 1872», *Par Monts et Rivière*, vol. 7, no 9, décembre 2004, p. 3-4.

L'heure fatidique étant arrivée, une dernière prière est récitée et le bourreau fait son œuvre pendant que la victime écoute les exhortations de ses assistants. Au même instant, l'Évêque disait une messe dans la cathédrale pour le repos de son âme. Inutile de dire qu'au moment de sa chute l'émotion ayant déjà gagné les cœurs devient apparente. «Que c'est triste » se répète-t-on !

Le corps en tombant demeure inerte. Les médecins présents constatent que la vie organique ne s'est éteinte qu'après dix-sept minutes; ils sont tous d'avis que le malheureux n'a ressenti aucune douleur. Après quarante-cinq minutes, le cadavre est descendu et on procède à l'autopsie sous la direction du médecin de la prison. Le choc a causé une commotion au cerveau avec compression de la moelle épinière, la séparation de l'atlas d'avec les os du crâne et une congestion au cerveau, sans fracture ni dislocation. Ruel aurait paralysé avant la strangulation.

L'acte de sépulture de Joseph Ruel se retrouve dans les registres de la paroisse Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, cathédrale de Saint-Hyacinthe. (Voir l'acte à la fin de cet article).

Aurélie Messier et sa famille

Arrêtée en même temps que Joseph Ruel, Aurélie Messier, veuve de Toussaint Boulet, avait été accusée de complicité de meurtre et emprisonnée à Saint-Hyacinthe.

Le 16 mars 1868, plusieurs membres des familles Boulet et Messier se réunissent à Sainte-Angèle-de-Monnoir afin de nommer un tuteur aux enfants mineurs du défunt, leur mère emprisonnée se trouvant incapable de gérer et administrer les biens de ses enfants. Pascal Bonneau, époux de Céline Messier et oncle par affinité des enfants, devient tuteur des six orphelins, Aurélie (11 ans), Rose (9 ans), Hyacinthe (7 ans), Joseph (5 ans), Dorothée (2 ans) et Onésime (3 mois); Hyacinthe Duclos, leur oncle paternel, est choisi subrogé tuteur. En octobre, le tuteur vend la terre de Boulet à Nectaire Dion dit Lemaire; cette terre sera saisie en 1870, vendue à l'enchère en 1871 et rachetée par Pascal Bonneau.

Le procès d'Aurélie Messier est tenu après la pendaison de Ruel. Le motif de sa complicité avec Ruel est rejeté, la Couronne s'est désistée de la poursuite et la veuve est acquittée faute de preuve.

Nous connaissons peu de détails de la vie d'Aurélie Messier après sa libération mais nous savons que certains de ses enfants ont vécu dans la région et généré des descendants.

Étude-critique médico-légale

Une étude-critique médico-légale de maître Gonzalve Doutré, présentée à la Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria en 1869, critique sévèrement l'attitude du juge et les expertises chimiques présentées; de nombreuses anomalies sont observées aux différentes étapes du processus judiciaire. On y mentionne clairement que «Ruel aurait été sauvé si le magistrat n'avait admis que les preuves de la loi au lieu de le sacrifier aux raisonnements de l'homme».

Conclusion

La lecture des documents d'archives nous laisse un profond sentiment de doute quant à la culpabilité de Joseph Ruel. Elle suscite un sérieux questionnement sur l'exercice de la justice à l'époque qu'on tend à qualifier de plutôt expéditive, malgré la compétence des juristes en cause. Joseph Ruel connaîtrait-il le même sort dans notre système de justice actuel ?

Nos recherches se poursuivent afin de trouver ce qui est advenu des deux enfants de Joseph Ruel. Cette triste histoire a certainement bouleversé leur vie de même que celle des autres membres de la famille Ruel; elle a probablement laissé de tristes souvenirs à un grand nombre de québécois, particulièrement aux citoyens d'Ange-Gardien.

Pierrette Brière

Membre de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux

Sources :

Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe-Journaux Le Courier et Le Journal; Bibliothèque et Archives Canada – Les condamnés/es à la peine de mort au Canada, 1867-1976, Procès de Joseph Ruel convaincu du meurtre de Toussaint Boulet..., Capital punishment case files ; Bibliothèque et archives nationales du Québec-Québec – Procès Ruel-Boulet / Étude critique médico légale de Gonzalve Doutré, B.C.L.; Archives du Séminaire de Trois-Rivières - Fonds Boucher de la Bruère; Fonds Drouin-Actes numérisés; BMS-2000; photos Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

J. 58
Joseph Ruel

Le premier Juillet mil huit cent soixante-huit, nous soussigné, curé de cette paroisse avons inhumé dans l'église de cette paroisse le Corps de Joseph Ruel, veuf de Gilberte Séné de la paroisse de l'Ange Gardien, décédé publiquement le même jour à l'âge de trente-trois ans. Étaient présents Alexandre Desgranges et Augustin Dupont qui ont déclaré en savoir signer

A. D'Alacroix ptre



Palais de Justice de Saint-Hyacinthe



Juge
Louis-Victor Sicotte



Procureur de la Couronne
Me Magloire Lanctôt



Procureur de la Défense
Me Honoré Mercier



Procureur de la Défense
Me R-Ernest Fontaine

**En plus des coroner, shérif, pharmacien, médecins et autres professionnels et employés,
les témoins suivants sont passés à la barre, la plupart habitant à Ange-Gardien.**

Pour la Couronne

Onézime Boulet, sœur du défunt et épouse de Hyacinthe Duclos
Onézime Messier, sœur d'Aurélié Messier (épouse du défunt) et belle-sœur du défunt
Hyacinthe Duclos, époux d'Onézime Boulet et beau-frère du défunt
Aurélié Boulet, fille du défunt
Pierre Duclos, 9 ans, fils de Hyacinthe Duclos et neveu du défunt
Narcisse Vadenais, voisin du défunt (demeurant à environ $\frac{3}{4}$ d'arpent)
Alfred Ruel, 18 ans, parent avec l'accusé (demeurant à St-Paul)
Sarah Mallarkey, fille du maréchal, connaissance de l'accusé
Angèle Sorret, épouse de Jean Baptiste Desnoyers (demeurant à environ 5 arpents)
Alexis Duclos, 17 ans, neveu du défunt
Mathildé Duclos, 14 ans, nièce du défunt
Marie Sansouci, épouse de Narcisse Vadenais cité plus haut
Marc Bernard, connaissance du défunt et de l'accusé (demeurant dans le même rang)
Frédéric Archambault, connaissance du défunt
Angèle Couture, voisine du défunt
Marie Boulet, sœur du défunt et épouse de Hyacinthe Tétreault
Louise Barrière, épouse de Joseph Pelletier (ont vécu aux États-Unis avec le défunt)
Joseph Pelletier, époux de Louise Barrière citée plus haut
Edouard St-Jacques, voisin du défunt (demeurant à $2 \frac{3}{4}$ arpents)
Grégoire Doré, beau-frère du défunt (demeurant à Sainte-Marie)
Grégoire Doré fils, neveu du défunt (demeurant à Sainte-Marie)
Adèle Favreau, épouse de Toussaint Viens
Agnès Chicoine, épouse d'Auguste Pelletier
François David Thériault, médecin de L'Ange-Gardien

Pour la Défense

Messire Pierre Ludger Paré, curé à L'Ange-Gardien
Eusèbe Auclair, amis du défunt et connaissance de l'accusé
Thadé Rancer, épouse d'Eusèbe Auclair cité plus haut
Charles Thérien, connaissance du défunt (demeurant à environ 18 arpents)
Désiré Robert, connaissance du défunt et de l'accusé (demeurant à environ 12 arpents)
Jean Baptiste Morin, connaissance du défunt et de l'accusé
Isidore Dionne, connaissance du défunt et de l'accusé
Jean Baptiste Sorret, forgeron, connaissance du défunt
Pierre Morin, cordonnier du rang Séraphine, connaissance du défunt et de l'accusé
Augustin Cadieux, connaissance du défunt
Médard Robitaille, connaissance du défunt et de l'accusé
Antoine Vincent, connaissance de l'accusé (demeurant à St-Paul)
Charles Boissan, connaissance de l'accusé et de sa famille
Nazaire Courtemanche, connaissance du défunt
Aurélié Boulet, fille du défunt
Pierre Ruel, frère de l'accusé
Onézime Messier, sœur d'Aurélié Messier (épouse du défunt) et belle-sœur du défunt
Messier Mc Auley, curé à Granby, connaissance de l'accusé
Messire St-Georges, curé à Saint-Charles, connaissance de l'accusé
Frédéric Archambault (en contre-preuve), connaissance du défunt

Heures d'ouverture du local pour le mois d'avril

Nous retrouvons nos heures habituelles. Tous les mercredis de 13 h 00 à 16 h 00 et le troisième samedi matin du mois (9 h 00 à 12 h 00).

PROCHAINE RENCONTRE DE LA SHGQL ***---À mettre à votre agenda---***

Conférence de Mme Cécile Choinière sur l'histoire de la famille Choinière



Dans le cadre de ses rencontres mensuelles, la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite la population à assister à une conférence de Mme Cécile Choinière sur l'histoire de la famille Choinière. Passionnée par la généalogie, Mme Choinière a écrit, en collaboration avec Blanche Guilmette Choinière, un volume retraçant la généalogie de ses ancêtres Jean Sabourin et Mathurine Régneault. L'histoire s'étend sur 14 générations de Choinière.

Élue bénévole de l'année en 2011, Mme Choinière a oeuvré dans le domaine de l'enseignement pendant plus de 31 ans. À l'aube de sa retraite en 1985, elle entreprend un certificat en gérontologie et obtient son diplôme en 1988. Très impliquée socialement, particulièrement auprès des aînés, elle est reconnue pour son dynamisme, sa ténacité et son ardeur au travail.

La conférence aura lieu le 24 avril à 19h30 à l'hôtel de ville de St-Césaire, 1111 avenue St-Paul.

Coût: Gratuit pour les membres, 5\$ pour les non-membres.

Bienvenue à tous et à toutes.

Activités de la SHGQL

18 mars 2012 inauguration de notre local à Saint-Paul d'Abbotsford

C'est sous la présence d'honneur de Marie Bouillé, députée d'Iberville et de plusieurs autres invités, dont les maires de Saint-Césaire, Saint-Paul-d'Abbotsford et d'Ange-gardien que nous avons inauguré notre nouveau local, (voir l'éditorial).



Nouveautés à la bibliothèque de la SHGQL

Toutes nos nouvelles acquisitions ou dons sont systématiquement exposés dans le présentoir de nouveautés pour une période d'environ un mois, puis placés sur les rayons de notre bibliothèque.

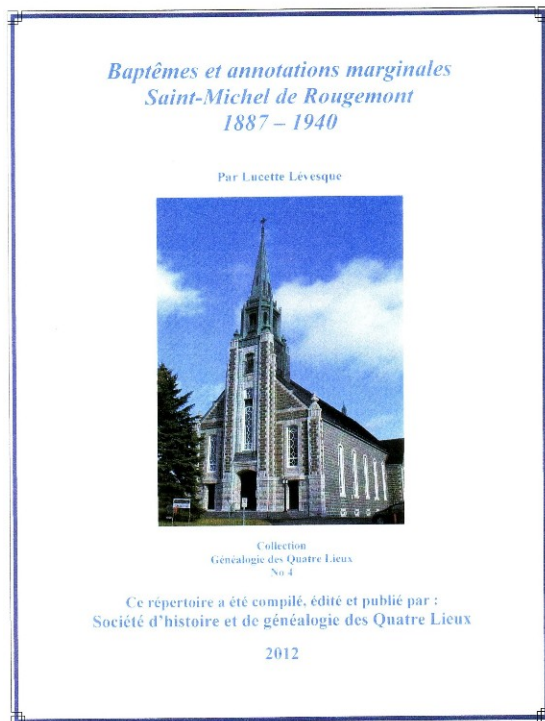
La recherche peut s'effectuer par l'entremise d'un logiciel informatique.

Don de Thérèse Authier

Darsigny, Ernest *Paroisse de Saint-Damase, 150^e Saint-Damase 1835-1985*, Saint-Damase, Le Comité du patrimoine de Saint-Damase, 1985, 232 pages.

Ville de Saint-Césaire *Saint-Césaire La ville à la campagne au cœur de la Montérégie*, Un dépliant promotionnel.

-- Nouvelles publications ---



Ces publications sont en vente au local de la Société et lors de nos activités ou en communiquant avec notre secrétariat par la poste ou courriel.

Prix : 30.00\$ pour les deux exemplaires. lucettelevesque@sympatico.ca

Nos activités en image

L'inauguration du local le 18 mars 2012



Notre documentation attire les regards



Des membres présents lors de l'événement

Merci à Jean-Pierre Benoit pour les photos (venez les voir au local).

Merci à nos commanditaires

Il y a de la place ici pour votre carte professionnelle
 Merci de nous encourager

LES BÉTONS DU COTEAU
 Fabrication de béton

Tél: (450) 469-4921
 Fax: (450) 469-4316
 1-800-267-4921

betonscoteau@qc.aira.com

le Groupe Estrie-Richelieu
 COMPAGNIE D'ASSURANCE
 CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

770, rue Principale
 Granby (Québec) J2G 2Y7
 Téléphone : (450) 378-0101
 Sans frais : 1 800 363-8971
 Télécopieur : (450) 378-5189

TFL
 TRANSPORT F. LUSSIER INC.
 TRANSPORT GÉNÉRAL - GENERAL CARRIER

Martine Lussier
 Directrice générale
tfl@videotron.ca

76, chemin Marieville
 Rougemont (Québec)
 Canada J0L 1M0

Tél : (450) 469-2523
 Watt : (800) 363-1076
 Fax : (450) 469-5307

Chalet de l'érable

20, Rue de la Citadelle, Saint-Paul d'Abbotsford, QC, JOE 1A0
www.chaletdelerable.com

SSJB
 Saint-Césaire

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec

Ministre Christine St-Pierre

Agir pour Iberville



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC
Place aux citoyens

Marie Bouillé
Députée d'Iberville

Tél : 450 346-1123
Sans frais : 1 866 877-8522
www.MarieBouille.org

Tourisme
Québec

Nicole Ménard

Ministre du Tourisme et ministre responsable
de la région de la Montérégie

LMI LE MATÉRIEL INDUSTRIEL LITEE
INDUSTRIAL SUPPLIES LTD.
CONSTANT AIR-FLO



325, Grande Caroline Rougemont (Québec) JOL 1M0
www.lmi-caf.com • constant@lmi-caf.com

Montréal : (514) 878-9675
Rougemont : (450) 469-4935
Fax : (450) 469-4786

A. Lassonde Inc.

170, 5th Avenue, Rougemont (Québec) Canada JOL 1M0
Tél./tel. : (450) 469-4926/(514) 878-1057
Téléco./fax : (450) 469-1816
Site Internet / Web Site : www.lassonde.com

Rougemont OASIS FROST

ALLEN'S SUN-MAID


Claude Robert
Président / Chef de la direction
President / Chief Executive Officer

Tél/Tel: 514 521-1011
Cellulaire/Cellular: 514 592-2727
Sans frais/Toll free: 800 361-8281
Téléco./Fax: 450 641-3471

20, boul. Marie-Victorin Blvd
Boucherville (Québec) Canada J4B 1V5
crobert@robert.ca www.robert.ca

Robert transport

OLYMEL S.E.C./L.R.



2200, av. Pratte, St-Hyacinthe (Québec) Canada J2S 4B6
Tél.: (450) 771-0400
Fax: (450) 773-6436
www.olymel.ca

Société Richelieu
St-Jean-Baptiste SSIBRY Yamaska Inc.

558, rue Concorde Nord, bureau #1
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4P3
tél. : 450-773-8535

Desjardins
Caisse de Granby –
Haute-Yamaska

Desjardins
La Caisse Populaire
de l'Ange-Gardien

Desjardins
Caisse de Marieville-Rougemont

Desjardins
Caisse populaire
de Saint-Césaire

Ange Gardien

Hôtel de ville
Municipalité d'Ange-Gardien
249, rue Saint-Joseph
Ange-Gardien Qc
J0E 1E0

Tél. (450) 293-7575
Fax : (450) 293-6635

1111, avenue Saint-Paul
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
Téléphone : 450 469 3108 poste 229
Télécopieur : 450 469 5275
cynthia.bosse@bellnet.ca
www.ville.saint-cesaire.qc.ca

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Saint-Paul d'Abbotsford

926, rue Principale Est
Saint-Paul d'Abbotsford, Qc J0E 1A0
Téléphone : (450) 379-5408
Télécopieur : (450) 379-9905
Courriel : d.rainville@videotron.ca

Municipalité
de Rougemont

61, chemin de Marieville
Rougemont, (Québec) JOL 1M0

Téléphone : (450) 469-3790
Télécopie : (450) 469-0309

NRC

2430, Principale
St-Paul d'Abbotsford, QC
J0E 1A0

Transport et EXCAVATION

François Robert inc.

- ✓ Résidentiel
- ✓ Industriel
- ✓ Commercial
- ✓ Agricole
- ✓ Installation septique

Bureau : (450) 293-5858
Cell François : (450) 360-9114
Stéphane : (450) 360-9113
Télécopieur : (450) 293-5656

526, rang Séraphine
Ange-Gardien J0E 1E0
RBQ #9004-6030-10

Info@excavationfrancoisrobert.com